

الرقم	الموضوع <i>Droits des dolescents</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث
البلد <i>Algérie</i>	موقع الويب :	المصدر : <i>El المساء</i>	
العدد و [ص]:	التاريخ <i>2012-11-21</i>	<i>MOUDJAHID</i>	

Enfance abandonnée : Tous contre la stigmatisation

Ils n'ont pas eu cette chance de «goûter» à l'affection de leurs parents encore moins à la chaleur familiale. Concours de circonstance ou inconscience, peu importe puisque le fait est là et une population non moins importante se retrouve aujourd'hui, au bord de la détresse et de l'exclusion. 3.000 à 5.000 enfants naissent chaque année sous X, stigmatisés pour une erreur qu'ils n'ont pas commise, souffrent en silence et deviennent même des exclus de la société. Aujourd'hui, ni le code de la famille, ni la ratification des conventions de la protection de l'enfance, ni celles des droits de l'homme ne sont arrivés à réhabiliter cette frange de la société dans ses droits les plus élémentaires et instaurer ainsi l'égard et le respect envers ces enfants victimes de préjugés. En Algérie, l'intégration sociale des enfants abandonnés, peine à se concrétiser sur le terrain. Les idées reçues enracinée dans la société font que des milliers d'enfants, nés pourtant pour être heureux affrontent tous les jours le regard inquisiteur et méprisant des gens, dans la rue, le quartier et même les familles d'accueil où ces enfants n'arrivent toujours pas à se débarrasser de ce lourd fardeau que portent leurs épaules frêles. La détresse de ces enfants, qui naissent hors mariage, prend des formes aussi multiples que variées, notamment pour certains qui n'ont pas eu la chance de bénéficier de la «chaleur» familiale dans le cadre de la kafala. En fait, si les plus chanceux sont placés dans des

familles d'accueil, ce n'est pas le cas pour des milliers d'enfants nés avec un

handicap physique ou mental. Ils sont souvent mis d'office dans des structures

spécialisées pour personnes handicapées. Selon le réseau NADA, 3.000 cas ont été dénombrés, en 2010. Le n° vert de ce réseau a reçu 8.042 appels téléphoniques qui ont permis de solutionner 335 cas parmi lesquels 55 d'entre eux en justice, 210 ont bénéficié de prise en charge et 70 ont bénéficié d'aides

sociales. De gros efforts certes sont consentis pour améliorer la prise en charge

des enfants abandonnés à travers les placements de ces derniers dans des familles dans le cadre de la kafala mais aussi l'implication de la société civile, via des associations de protection des enfants abandonnés, n'ont pas effacé pour autant la souffrance de cette population qui ne cesse de plaider en faveur de sa réhabilitation dans ses droits, notamment le droit au respect.

La journée internationale des Droits de l'enfant, commémorée hier, est une occasion pour appeler à une adaptation de la législation relative à la protection de l'enfance pour que les enfants abandonnés retrouvent la dignité à laquelle ils aspirent.

Samia D.

